

Communiqué de presse

La délibération de la CNIL n°2009 - 316 publiée au JO le 21 juin valide la pertinence du choix stratégique opéré par le Groupe Easydentic en France en lançant Biovein

Aix-en-Provence, le 24 juin 2009 :

Easydentic France a fait le choix stratégique dès octobre 2008 d'orienter son offre commerciale sur le **Biovein®** produit par sa filiale R&D EDEN.

Biovein® est un nouveau dispositif de contrôle d'accès reposant sur l'identification biométrique du réseau veineux du doigt, développé en partenariat avec Hitachi sur la base de sa technologie **Finger Vein®**.

Cette nouvelle technologie s'affranchit des contraintes que la CNIL avait imposées en France aux dispositifs de contrôle d'accès reposant sur l'empreinte digitale. En effet, afin de préserver les libertés individuelles de l'utilisateur, la CNIL avait légiféré pour l'utilisation d'un support (badge) porteur des données personnelles pour l'utilisation de lecteurs biométriques basés sur la technologie de l'empreinte digitale. A contrario, la technologie **Finger Vein®**, permet l'identification des personnes par la reconnaissance du réseau veineux du doigt. Elle est ainsi qualifiée par la CNIL de technologie « sans trace ». En conséquence, elle n'impose aucune contrainte de ce type et permet une utilisation logique du système c'est-à-dire en apposant simplement son doigt.

Avec Biovein, le Groupe Easydentic fait preuve d'anticipation et se positionne comme un précurseur et un acteur majeur des technologies de reconnaissance veineuse



Depuis février 2009 Easydentic dispose d'une gamme complète de produits utilisant la technologie **Finger Vein®** et a basculé l'ensemble de ses réseaux commerciaux français sur cette offre. Avec **Biovein®**, Easydentic détient ainsi un avantage majeur lui permettant de renforcer et de conquérir rapidement de nouvelles positions commerciales dans la sécurité des entreprises principalement en France, en Italie et au Luxembourg.



La CNIL délivre l'autorisation unique pour la technologie de reconnaissance veineuse du doigt

La délibération du 07 mai 2009 de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) constitue une décision majeure pour Easydentic. La CNIL a ainsi délivré son autorisation unique pour la mise en œuvre de dispositifs biométriques reposant sur la reconnaissance du réseau veineux du doigt et donc **Biovein®**.

Le texte complet de cette délibération est publié au Journal Officiel depuis le 21 juin 2009.

Démocratisation du contrôle d'accès en France

Cette autorisation unique de la CNIL constitue une révolution pour le marché français du contrôle d'accès et de la sécurité des entreprises. Elle permet à tout type d'entreprise d'avoir accès à la reconnaissance biométrique pour sécuriser ses accès et les contrôler en toute transparence, grâce au **Biovein®** de mise en œuvre aisée et qui garantit le respect des libertés de chacun.

L'approche du marché français du contrôle d'accès biométrique va non seulement être libéralisé et simplifié, mais également élargi à des secteurs qui ne pouvaient utiliser la technologie des empreintes digitales pour des raisons légales ou techniques (doigt sale ou abîmé).

Hitachi / Easydentic un partenariat gagnant pour la distribution en Europe

Hitachi et Easydentic ont conclu un partenariat unique de distribution de la technologie FingerVein destinée au marché du contrôle d'accès des PME PMI en Europe, et potentiellement à terme, aux Etats-Unis.

Cet accord permettra aux deux sociétés d'accroître considérablement leurs ventes en Europe en 2010.

Patrick Fornas, Président Directeur Général du Groupe Easydentic, **conclut** : « *Jusqu'à ce jour l'obligation de procéder à une demande d'autorisation préalable (exclusivité du marché français) n'était pas adaptée au mode de commercialisation de nos équipes (près de 4 mois d'attente avant délivrance de l'autorisation d'utilisation occasionnant des refus de signatures, des annulations et surtout une déstabilisation de notre force de vente devant leur impuissance à débloquer les situations). La décision que vient de rendre la CNIL en délivrant l'autorisation unique des contrôles d'accès utilisant la technologie biométrique de reconnaissance des veines du doigt va permettre à nos réseaux commerciaux de retrouver une activité et un cycle de vente normalisés ainsi qu'un positionnement unique sur le marché : nous nous attendons donc à une forte croissance des ventes dans les prochains mois.* »

Ravi Ahluwalia, Responsable Développement Commercial EMEA pour le Département Systèmes d'Informations d'Hitachi, **conclut** : « *En tant que leader spécialisé dans la sécurité, Easydentic est le partenaire idéal pour permettre à Hitachi de pénétrer le marché européen du contrôle d'accès. La combinaison du capteur biométrique d'Hitachi, capable d'identifier le réseau veineux du doigt propre à chaque utilisateur, et du lecteur déjà éprouvé d'Easydentic procureront aux entreprises une solution simple et rapide pour protéger leurs biens, d'autant plus que l'autorisation unique délivrée le 21 juin 2009 valide que Biovein répond parfaitement au cahier des charges de la CNIL.* »



A propos d'Easydentic (www.easydentic.com) :

Easydentic est l'acteur majeur européen sur le marché des technologies innovantes appliquées à la sécurité des entreprises. Le Groupe est présent dans 12 pays européens (France, Belgique, Allemagne, Espagne, Pays-Bas, Grande-Bretagne, République Tchèque, Portugal, Irlande, Italie, Suisse et Luxembourg) avec 6 marques (EASYVEIN, EASYDENTIC et OYTECH pour le contrôle d'accès biométrique, INNOVATYS et UNIWAYS pour la surveillance par caméra sous IP et EDEN pour la R&D de logiciels de gestion d'accès et de systèmes de contrôle d'accès).



Alternext Paris, marché du Groupe NYSE Euronext
ISIN : FR001000016 - Mnémonique : ALEGR

Contacts :

NewCap.

Relations Investisseurs
Steve Grobet / Dusan Oresansky
Tél. : 01 44 71 94 94
easydentic@newcap.fr

Easydentic

Marc Lignesche
Secrétaire Général
Tél. : 04 42 90 85 60
financial@easydentic.fr

A propos d'Hitachi Europe Ltd.

Hitachi Europe Ltd. Est une filiale détenue à 100% par Hitachi Ltd., Japan, basée à Maidenhead, au Royaume-Uni. Hitachi Europe conçoit ses services et des solutions afin de répondre aux besoins spécifiques de ses clients. Hitachi Europe est composé de neuf divisions clés : systèmes de climatisation et de réfrigération, médias numériques, produits d'affichage, achats et approvisionnement, composants et équipements industriels, Via Mechanics, systèmes informatiques, systèmes industriels et d'alimentation, et secteur ferroviaire.

Pour tout renseignement complémentaire sur Hitachi Europe : www.hitachi.eu

A propos d'Hitachi Ltd.

Hitachi Ltd. (TSE : 6501 / NYSE : HIT), basé à Tokyo, au Japon, est l'un des leaders mondiaux du marché de l'électronique, employant environ 390 000 personnes dans le monde. Son chiffre d'affaires consolidé s'élève à 11 226 milliards de Yen (112,2 milliards de dollars) au cours de l'exercice 2007 (arrêté au 31 mars 2008). La Société fournit une large gamme de systèmes, produits et services sur les marchés de l'informatique, des périphériques informatiques, des systèmes d'alimentation et industriels, des produits grand public, des matériaux et des services financiers. Pour tout renseignement complémentaire sur Hitachi : <http://www.hitachi.com>.

Contacts :

Daniela Karthaus
Hitachi Europe Ltd.
Tél : +44 (0)1628 585 379
Mobile : +44 (0)7920 205 631
Email : daniela.karthaus@hitachi-eu.com

